

Santé au travail : passez à l'action !



CULTURE DE LA BANANE

+ COVID-19
Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Pénibilité du travail, contraintes climatiques, pression économique, problèmes de recrutement : les difficultés rencontrées par les exploitations de culture de la banane sont nombreuses.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre exploitation qui sont touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur de la culture de la banane.

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

10 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

36 %

DES ACCIDENTS DUS
AUX CHUTES

32 %

DES ACCIDENTS DUS
AUX OUTILS À MAIN

EN MOYENNE :

38

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

266

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



**ATTEINTES DES SYSTÈMES
RESPIRATOIRE
ET REPRODUCTEUR**



**DOULEURS AU DOS
ET AUX ARTICULATIONS**

PASSEZ À L'ACTION

↓ Remplacez les produits dangereux par des produits moins nocifs

- Mettez en place un local de stockage signalé, à accès limité et solidement construit.
- Tenez compte de l'incompatibilité des produits entre eux (vérifiez les pictogrammes) et rangez-les séparément par familles (insecticide, fongicide, herbicide).
- Fournissez des équipements de protection individuelle adaptés (gants et bottes en nitrile-néoprène, lunettes, masque à cartouches A2P3, tenue imperméable) et formez les salariés à leur utilisation.

↓ Mettez à disposition des équipements adaptés

- Fournissez aux salariés des aides à la manutention (table élévatrice, stickeuse semi-automatique, convoyeur motorisé, etc.).
- Limitez les risques liés aux postures de travail statiques (tapis anti-fatigue, siège assis-debout, etc.).
- Adaptez la hauteur des installations de travail aux salariés (convoyeur, penderie, bac de dépaillage ou de découpe, etc.).
- Formez les salariés à différents postes afin de varier les sollicitations physiques.



BLESSURES, COUPURES

↓ Choisissez des outils et outillages sécurisés et organisez leur utilisation

- Privilégiez l'achat de machines aux normes CE avec dispositifs de sécurité intégrés.
- Entretenez le matériel conformément aux prescriptions du constructeur.
- Vérifiez les protecteurs de sécurité en place, notamment après les opérations de maintenance (ex. : carters de sécurité sur les tracteurs, etc.).
- Formez les ouvriers à l'affûtage et à l'utilisation en sécurité des outils.
- Protégez les lames des outils hors utilisation.



CHUTES

↓ Limitez le risque de chutes

- Étudiez la possibilité de cultiver des bananiers qui ne nécessitent pas d'échelle.
- Utilisez une échelle fruitière autoportante en aluminium pour travailler même sans point d'appui.
- Pour éviter les chutes de plain-pied, dégagez les voies de circulation de tout déchet ou obstacle (feuilles, troncs de bananier, ficelles, etc.) et rendez visible tout obstacle (choix de la couleur de ficelle, tuyaux d'irrigation).
- Fournissez et faites porter des chaussures de sécurité imperméables, antidérapantes et adaptées à l'activité agricole.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

→ préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;

→ améliorez la satisfaction et l'implication de votre équipe ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ rendez le métier plus attractif ;

→ améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ **Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.**

→ **Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.**

→ **En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.**

→ **Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.**

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/culture-bananes

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/agriculture-tropicale



En partenariat avec :



Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles
www.inrs.fr



Assurance Maladie -
Risques professionnels
www.ameli.fr/entreprise